

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 356 Vœu relatif aux relations avec les partenaires financiers et bancaires.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu relatif au lancement d'un audit sur les liens entre la Ville et des institutions financières couvrant l'évasion fiscale, présenté à l'initiative du groupe Communiste-Front de Gauche, adopté par le Conseil de Paris en séance des 16, 17 et 18 mars 2015 ;

Considérant que ce vœu prévoyait de vérifier, dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention, les antécédents des autres financeurs ou membres de la structure afin de ne pas soutenir de structures entretenant des liens avec des institutions condamnées pour blanchiment, fraude et/ou évasion fiscale ;

Considérant que ce même vœu prévoyait de demander au pôle de compétitivité mondial Finance Innovation d'informer la Ville de Paris sur ses liens avec des institutions financières faisant l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de fraudes fiscales ou de blanchiments avant le rétablissement éventuel de la participation financière de la collectivité parisienne,

Considérant qu'une délibération allouant une nouvelle subvention à Finance Innovation a malgré tout été présentée en séance du Conseil de Paris de septembre sans aucune information préalable des conseillers ;

Considérant que la Ville de Paris ne saurait apporter son soutien direct ou indirect, à des institutions condamnées pour blanchiment, fraude et/ou évasion fiscale,

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de gauche,

Emet le vœu :

· que la Ville de Paris s'engage à ne pas développer de partenariats directs ou indirects avec des structures condamnées pour évasion fiscale.